

Liège, le 21 septembre 2013

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le Centre d'Enseignement Secondaire Léon MIGNON se composant de trois implantations distinctes, ayant chacune leurs caractéristiques propres, nous avons décidé de présenter des projets par implantations.

Chaque projet s'inspire des directives du Décret du 24 juillet 1997 du Ministère de l'Education de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire (Décret « Missions ») et tient compte :

- du Projet éducatif de l'Enseignement communal liégeois approuvé par le Conseil communal du 25 août 1986 ;
- du Projet pédagogique de l'Enseignement secondaire de la Ville de Liège ;
- du Règlement d'Ordre intérieur des Etablissements d'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécial de la Ville de Liège ;
- du Règlement des Etudes des Etablissements d'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécial de la Ville de Liège approuvé par le Conseil communal du 27 avril 1998 ;

Le Projet d'Ecole rencontre dans ces quatre composantes, les valeurs prônées dans le Projet éducatif de la Ville de Liège : la disponibilité, la créativité, l'autonomie, la solidarité, la liberté, le sens social, la responsabilité, l'authenticité, l'épanouissement personnel, la compétence et l'efficacité.

L'implantation « EC² » propose au **second et troisième degré**, d'une part, un enseignement technique de qualification proposant des options appartenant au secteur « **Economie** ». L'option « **Gestion** » est organisée au 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré propose les options « **Technicien en comptabilité** » et « **Technicien commercial** ». D'autre part, l'implantation dispense également un enseignement professionnel « **Vendeur-vendeuse** », débouchant, pour les élèves qui le souhaitent, sur une **7^{ème} année de type C**, dont la caractéristique principale est de délivrer un CESS « remise à niveau dans tous les cours » permettant de poursuivre des études supérieures et un certificat de connaissances de base de gestion.

L'implantation « EC² » collabore avec le CEFA pour les sections vendeur-vendeuse (article 49) et la **7^{ème} année de type B** délivrant un CESS, une qualification professionnelle en **gestion de très petites entreprises** ainsi qu'un un certificat de connaissances de base de gestion.

Le projet de l'implantation consiste donc à :

- 1- *Former des citoyens en général, capables d'adaptations critiques aux situations auxquelles ils seront confrontés dans le monde de demain ; vie sociale, culturelle, personnelle et vie professionnelle.*
- 2- Former de futurs employés du secteur tertiaire (vendeur, aide-comptable, agent commercial) et atteindre ainsi les compétences transversales et disciplinaires précisées dans les programmes.
- 3- Mettre les élèves en relation avec le monde du travail pour faire acquérir par des conférences-débats, par des visites d'entreprises, par des stages, les comportements, les aptitudes et les connaissances nécessaires. Ceux-ci seront réalisés en pleine collaboration avec les entreprises.
- 4- Favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques en assurant notamment une collaboration entre l'École à l'hôpital, nos professeurs et les enfants en difficulté. En fonction du niveau d'études des élèves, nos professeurs veilleront à fournir des notes de cours, des outils d'enseignement et assureront un suivi par des corrections de travaux.

Comment y arriver ?

A. Procédés pédagogiques :

- 1- Préciser les objectifs de chaque cours ;
- 2- Informer les élèves des critères d'évaluation dans chaque cours. Ces critères seront clairement définis ;
- 3- Donner aux élèves des clés de réussite en leur inculquant une organisation de travail, une gestion du temps et en leur proposant une remédiation permanente ;
- 4- Motiver les élèves par des activités extérieures (visites, expositions, immersion linguistique) ;
- 5- Introduire dans chaque cours des exercices de mise en pratique et mise en situation de façon à amener progressivement les élèves à la maîtrise des niveaux de compétence et des comportements requis ;
- 6- Utiliser de nouvelles techniques multimédias ;
- 7- Mettre les élèves dans les conditions réelles du travail (visites d'entreprises, stages), ces conditions étant différentes selon les niveaux d'études.
- 8- Accueillir des personnes ressources (animations) ;
- 9- Favoriser la formation continuée des enseignants ;
- 10- Utiliser un matériel performant chaque fois que cela est possible ;
- 11- Contacter rapidement le CPMS en cas de mauvaise orientation d'un élève.
- 12- Pratiquer pendant l'année une évaluation formative et, à la fin de chaque période de 10 semaines (soit 3 fois l'an), une **évaluation sommative** des élèves avec EAC dans le cadre des qualifications professionnelles.
- 13- Collaborer avec les écoles spécialisées dont l'école à l'hôpital et/ou les écoles de l'enseignement spécialisé de la Ville de Liège. Pour chaque cas, sera élaborée une stratégie d'intégration personnalisée visant à rencontrer les attentes spécifiques de l'élève en difficulté et en tenant compte de l'option où l'élève en question sera inscrit.

B. Lutte contre le décrochage scolaire :

- 1- Organiser des cours de remédiation, notamment par un renforcement en français mettant l'accent sur la compréhension à la lecture et l'expression

orale en collaboration avec *des élèves stagiaires* de dernière année de *logopédie de la HEL* pour tous les élèves de 3-4P et tout élève du 3^{ème} degré éprouvant des difficultés .

- 2- Etablir un contrat d'appui pédagogique avec l'élève en difficulté : celui-ci sera pris en charge dès le départ par un professeur ; le contrat sera évalué tous les mois.
- 3- Inculquer des notions d'ordre et de discipline personnelle. Dès le début de l'année, par exemple, veiller à ce que les élèves tiennent leurs documents correctement. Evaluer le comportement.
- 4- Appliquer le R.O.I. dans toute sa rigueur.

C. Accueil des élèves et convivialité:

- 1- Organiser l'accueil des élèves, de manière variable en tenant compte de leur niveau, leur culture et leur passé scolaire.
- 2- Essayer d'intégrer les parents dans la vie scolaire.
- 3- Renforcer les liens entre les élèves et les professeurs ainsi qu'entre les professeurs et les éducateurs, tous membres de l'équipe éducative. Intégrer les nouveaux collègues dans l'équipe, éducative.
- 4- Valoriser le rôle du titulaire de classe comme personne-contact (renforcer le contact personnel avec les élèves).
- 5- Mettre en place une cellule d'aide aux élèves qui rencontrent des difficultés au plan social : soutien moral, orientation vers le service le plus compétent, etc ;
- 6- Aménager des lieux de convivialité avec les élèves et à leur intention.
- 7- Organiser des excursions tant pédagogiques que de détente.
- 8- Rendre chacun conscient de la nécessité de respecter le travail d'autrui et de veiller au maintien de la propreté des locaux.
- 9- Communiquer au sein de l'école (panneaux d'affichage, cahier de communication, cahier de classe, informations aux délégués des élèves,...).

D. Education à la santé :

- 1- Faire prendre conscience aux élèves de la nécessité de s'alimenter correctement. Organiser des petits déjeuners pédagogiques, potage à midi;
- 2- Les amener à faire régulièrement du sport : initier à la pratique de

différents sports dans les cours d'éducation physique ;

- 3- Leur faire découvrir la manière de gérer leur temps (hygiène de vie, gestion du temps de travail et des loisirs).
- 4- Maintenir la collaboration avec le CPMS (Centre psycho-médico-social) et le centre PSE (Inspection médicale scolaire).

E. Education à la citoyenneté :

- 1- Dans la vie quotidienne, amener les élèves à prendre conscience des valeurs démocratiques, à les respecter et à les mettre en application. Plus précisément, par la mise en place *d'élections de délégués de classe* et de réunions de délégués une fois par mois.
- 2- Utiliser notamment la date symbole du 8 mai pour rencontrer ces valeurs.

F. Education à la diversité culturelle :

- 1- Permettre aux parents et aux élèves d'avoir une meilleure cohabitation et une ouverture sur les autres cultures.
- 2- Renforcer les liens avec les parents à l'aide des rencontres ponctuels avec les professeurs.
- 3- Sensibiliser les élèves aux montées des extrémismes culturels et religieux.

G. Prévention et lutte contre les assuétudes :

- 1- Informer les élèves et les conscientiser face au danger de la consommation de drogues avec la collaboration du CPMS, du PSE et divers partenaires sociaux (SIPS, Point cannabis, Police de la jeunesse, ...).
- 2- Sensibiliser les élèves par des interventions ponctuelles dans les classes par des organismes de prévention de la Ville.
- 3- Participer aux différentes campagnes d'information contre le tabac et l'alcool.

H. Education au tri des déchets :

- 1- Faire prendre conscience aux élèves de l'importance d'une bonne gestion des déchets par des interventions d'Intradel et de l'asbl Fost Plus.
- 2- Participer à différentes expositions et campagnes sur le sujet.

I. Initier les jeunes à la culture :

- 1-Initier les jeunes à la musique (collaboration avec l'O.R.W. et l'O.P.L.).
- 2-Visites de musées, d'expositions diverses.